

Déclarations de ministres

Des voix: Bravo!

M. Riis: Après que les Canadiens, par l'entremise du gouvernement fédéral, et que les Terre-Neuviens, par l'entremise de leur gouvernement provincial, se soient portés à la rescousse de ces entreprises défaillantes et qu'ils se soient faits les principaux artisans de leur relance, en créant nombre d'emplois dans des régions névralgiques de la province, le gouvernement décide d'abandonner la société à des intérêts qui seront exclusivement axés sur le profit. La société d'État s'était fixé divers objectifs comme la création d'emplois et la stabilisation à long terme de plusieurs collectivités, qu'elle a atteints. La privatisation proposée constitue maintenant un recul, une régression de la part du gouvernement. Au lieu d'avoir en tête l'avenir de Terre-Neuve, la stabilité économique de la province et la sécurité de ses habitants, la société nouvellement privatisée ne sera plus régie que par la recherche du profit.

En terminant, je dois dire que dans une province où la principale industrie est la pêche dont dépendent, directement ou indirectement, tous les habitants, une certaine participation de l'État s'avère utile et fort honorable. C'est pourquoi, à moins qu'on ne précise les données fragmentaires qu'on nous a communiquées ce matin, il nous serait très difficile d'appuyer cette initiative. Comme ce schéma non étayé ne nous satisfait pas, nous attendrons d'autres renseignements que nous allons examiner à la loupe.

* * *

LE BUDGET—LA RÉFORME FISCALE

LA DATE DE LA PRÉSENTATION

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais que les députés sachent ce qu'entend faire le gouvernement au sujet de la réforme fiscale globale et de la présentation du budget cette année.

Les députés n'ignorent pas que la majeure partie des consultations prébudgétaires auprès des organismes canadiens se sont terminées un peu avant Noël. De même, mon personnel ainsi que les hauts fonctionnaires du ministère des Finances ont poursuivi encore leurs rencontres avec des représentants des divers organismes ce mois-ci. Des mémoires officiels nous parviennent encore de plusieurs de ces groupes. Nombre de ces mémoires représentent un effort concerté, consciencieux et détaillé visant à traiter de la réforme fiscale de manière réaliste. Nous examinons ces instances avec le même oeil consciencieux et minutieux que ces groupes qui les ont préparées et formulées. Je considère ces points de vue comme des éléments importants de la planification de notre réforme fiscale.

Monsieur le Président, nous savons dès le début qu'une réforme fiscale exhaustive ne serait pas chose facile. Comme les députés le savent, nous examinons tous les aspects du système fiscal: les impôts des particuliers, des sociétés et la taxe

de vente. Conformément aux lignes directrices de réforme fiscale que j'ai rendues publiques en octobre et en accord avec les consultations que nous avons eues avec les Canadiens, nous progressons rapidement dans l'élaboration des propositions de réforme complète du système fiscal. J'entends mettre de l'avant les propositions de réforme fiscale du gouvernement au printemps. Toutefois, je ne crois pas qu'il soit approprié de retarder le dépôt du budget aussi longtemps. J'entends donc réitérer mon engagement d'établir un processus budgétaire à calendrier régulier. Je présenterai donc un budget le mois prochain, soit le mercredi 18 février.

[Français]

Nous progressons rapidement dans l'élaboration des propositions de réforme complète du système fiscal.

Monsieur le Président, j'entends mettre de l'avant les propositions de réforme fiscale du gouvernement au printemps. Toutefois, je ne crois pas qu'il soit approprié de retarder le dépôt du Budget aussi longtemps.

J'entends donc réitérer mon engagement d'établir un processus budgétaire à calendrier régulier. Je présenterai donc un Budget le mois prochain, soit le mercredi 18 février.

● (1240)

[Traduction]

Comme je l'ai souligné dans le passé, il est logique de présenter un budget chaque année en février, logique étant donnée qu'un calendrier régulier de présentation du budget fédéral assure plus de certitude et d'ordre pour la planification financière, tant au gouvernement fédéral qu'aux provinces, aux entreprises et aux particuliers.

Les Canadiens qui planifient leurs affaires financières devraient se rappeler que certaines des modifications fiscales proposées dans le budget pourront entrer en vigueur à minuit la veille du budget, c'est-à-dire à minuit le 17 février.

[Français]

Monsieur le Président, les Canadiens qui planifient leurs affaires financières devraient se rappeler le fait que certaines des modifications fiscales proposées dans le Budget pourront prendre effet à minuit la veille du Budget, c'est-à-dire à minuit le 17 février.

[Traduction]

Cette disposition assurera que ces modifications budgétaires s'appliqueront uniformément à toutes les transactions effectuées le jour du budget, sans égard à la localité canadienne où ces transactions sont opérées.

Permettez-moi de résumer rapidement mon intervention: Je déposerai un budget le 18 février. Et je présenterai une proposition de réforme fiscale exhaustive à la Chambre au printemps.